PRÉFÈTE DE L'ALLIER Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du Mérite Chevalier des Palmes académiques

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes Unité inter-départementale Cantal/Allier/Puy de Dôme Équipe DIASSP

Extrait de l'arrêté n° 771 / 2024 du 29 mars 2024 autorisant la société STEEN REHAB à se substituer à la société ENGIE pour la réhabilitation partielle du site de l'ancienne usine à gaz sise 5/7/11 rue de Sainte-Geneviève à Montluçon

La copie du texte intégral de cet arrêté est consultable aux archives de la mairie de Montluçon, et mise à la disposition de toute personne intéressée.

L'arrêté est publié sur le site internet de la préfecture : www.allier.gouv.fr / Publications / Enquêtes et consultations publiques / Consultations publiques achevées / ICPE / Installations industrielles / Montluçon – Société STEEN REHAB – Réhabilitation partielle du site de l'ancienne usine à gaz en substitution de la société Engie.